

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2014-37

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, et le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire, par suite de convocation en date du trois décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, COJON Jacques, DARTOIS Gilbert, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. COURBOIS Elisabeth, DELASSUS Maryse, DUEZ Christophe, FAVRE Angélique, GOUILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno

OBJET :

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Sélection d'un bureau
de maîtrise d'œuvre
pour l'éclairage public

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- rappelle qu'un groupement de commandes a été créé dans le but de réaliser un diagnostic de l'éclairage public de 7 communes du territoire de l'Atrébatie. Ce dernier a permis de bénéficier de différents scénari et préconisations permettant d'améliorer l'éclairage public en terme d'efficacité énergétique, de mode de gestion et de qualité d'éclairage.
- propose de passer un marché dans le cadre d'un groupement de commandes, permettant de sélectionner un bureau de maîtrise d'œuvre dont la mission consistera, entre autres, à encadrer la procédure de marché de travaux, au suivi de chantier etc ...
- précise que ce groupement de commandes serait créé entre les communes membres de la CCA souhaitant intégrer ledit groupement
- demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé de son Président :

- accepte d'adhérer au groupement de commandes qui sera constitué entre les communes membres du territoire de l'Atrébatie qui souhaitent y adhérer, de manière à procéder à la sélection d'un bureau de maîtrise d'œuvre pour l'éclairage public
- désigne la commune de SAVY-BERLETTE comme CAO du groupement le cas échéant
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention constitutive du groupement

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Gilbert DARTOIS
Maire de TINCQUES